Questions au Feuilleton

- 2. Les pourcentages autorisés sont les suivants: a) 35 p. 100 b) 39 p. 100, c) 35 p. 100 d) 25 p. 100, e) 38 p. 100, f) 38 p. 10 et g) 38 p. 100.
- 3. Le montant maximal autorisé dans chaque cas est le suivant: a) \$3,710, b) \$8,522.28, c) \$629.65, d) \$591.63, e) \$3,040, f) \$4,560 et g) \$6,080.
- 4. Les propriétaires ont été avisés que leurs demandes d'aide avaient été approuvées aux dates suivantes: a) 30/9/1969, b) 30/10/1970, c) 10/12/1969, d) 10/12/1969, e 21/8/1973, f) 10/1/1973 et g) 17/9/1973.

*LES DROITS DES AUTOCHTONES RELATIVEMENT À LA PÊCHE EN C.-B.

Question nº 3039-M. Clark (Rocky Mountain):

Quelle est l'attitude du gouvernement au sujet du droit des autochtones de la Colombie-Britannique de pêcher pour se nourrir?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, en voici la réponse: Le gouvernement n'a pas limité le droit des autochtones ayant le statut d'Indien de pêcher pour se nourrir dans les eaux de la Colombie-Britannique, sauf à des fins de conservation. Le nombre de poissons qui peuvent échapper à la pêche commerciale est déterminé de façon à permettre que la fraye soit suffisante et aussi à répondre aux besoins des Indiens qui, traditionnellement, pêchent les poissons de remonte pour se nourrir. Autant que possible, on établit conformément au désir des Indiens des saisons de pêche à des fins d'alimentation. Dans les cas où les Indiens sont des pêcheurs professionnels, la pêche au moyen d'engins commerciaux et à des fins d'alimentation est permise durant certaines périodes, lorsque la saison de pêche commerciale est fermée.

LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—LES COMMISSIONS PROVINCIALES ET L'OFFICE CANADIEN

Question nº 3078—M. Clarke (Vancouver Quadra):

- 1. Pour chaque mois, de janvier à septembre 1973 inclusivement, de combien d'œufs a) chacune des commissions provinciales de commercialisation des œufs, b) l'Office canadien de commercialisation des œufs ont-ils ordonné la destruction?
- 2. Pour chaque mois, de janvier à septembre 1973 inclusivement, combien d'œufs ont été vendus par a) chacune des commissions provinciales de commercialisation des œufs, b) l'Office canadien de commercialisation des œufs à des entreprises industrielles (non pas pour être revendus en tant que tels aux consommateurs), et à quel prix?
- L'hon. Eugene F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Aucun œuf n'a été détruit. (Par «détruit», nous entendons mis au rebut, jeté aux poubelles, etc., et perdu pour la consommation humaine.)
- 2. a) Les offices provinciaux de commercialisation des œufs (chacune des dix provinces en possède un) régissaient entièrement la commercialisation des œufs dans leur province jusqu'au début de juin, époque à laquelle l'Office canadien de commercialisation des œufs est intervenu dans le domaine du retrait des excédents. La Colombie-Britannique, seule, a retardé sa participation à l'Office canadien jusqu'au 29 octobre. Ainsi, les chiffres requis de la Colombie-Britannique, et ceux des autres provinces de la Colombie-Britannique, et ceux des autres provinces de provinciaux. b) Les registres se rapportant aux opérations de l'Office canadien de commercialisation des œufs, juin à septembre inclusivement indiquent qu'il n'y a pas eu d'excédents d'œufs vendus en provenance des provinces de

l'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Les ventes d'excédents d'œufs de la Saskatchewan à l'industrie se sont élevées à 90,225 douzaines; celles du Manitoba à 4,833,810 douzaines. En Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse, elles ont été respectivement de 3,965,065, 1,037,062 et 478,920 douzaines. Les prix de ces ventes ont varié selon le mois et dépendaient de la catégorie concernée (petits, moyens, gros ou extra gros.) Les prix ont varié de 29c. à 65c. la douzaine.

L'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS DANS GREY-SIMCOE

Question nº 3089-M. Mitges:

Combien d'étudiants d'écoles secondaires et d'universités s'étaient inscrits pour un emploi d'été en mai, juin, juillet et août 1973 dans chacun des Centres de main d'œuvre du Canada dans la circonscription de Grey-Simcoe et, de ce nombre, combien ont trouvé du travail par l'intermédiaire de chacun des Centres de main-d'œuvre du Canada?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui a trait à l'inscription et au placement des étudiants dans la circonscription de Grey-Simcoe, pour les mois de mai, juin, juillet et août 1973, les activités des deux C.M.C. se chiffrent comme suit:

C.M.C. de Owen Sound	Postsecondaire	Secondaire	Total
Inscriptions	303	521	824
Placements	187	457	644
C.M.C. de Collingwood	Postsecondaire	Secondaire	Total
Inscriptions	114	502	616
Placements	133	410	543

Ces chiffres ne représentent que les activités des deux C.M.C. de cette circonscription et ne font pas état de tous les services que le Ministère offre aux étudiants qui y demeurent, étant donné que ces derniers peuvent avoir recours à d'autres C.M.C. par exemple à celui de Midland. En ce qui concerne les inscriptions, on pourrait aussi mentionner qu'un grand nombre d'étudiants d'universités et d'autres établissements postsecondaires s'inscrivent pour un emploi en avril ou même avant.

LA VENTE DE VINS CANADIENS SUR LES APPAREILS DE CP AIR

Question nº 3093—M. Cossitt:

- 1. Le ministre des Transports sait-il qu'on ne peut acheter de vins canadiens sur aucun vol de la société Canadian Pacific Airlines?
- 2. Comme la société Canadian Pacific Airlines est une des deux sociétés aériennes de transport international les plus importantes, le gouvernement estime-il que les voyageurs devraient pouvoir se procurer des vins canadiens à bord des appareils de cette société?
- 3. Le gouvernement a-t-il déjà discuté de cette question avec la société Canadian Pacific Airlines et, dans la négative, a-t-il l'intention de le faire afin de promouvoir la vente d'un produit canadien?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Le ministre des Transports n'a pas à intervenir dans des questions d'administration interne de ce genre.